

TRANSPORT ADAPTÉ DE QUÉBEC – CHERCHE AUTISTES SANS HANDICAP

Québec, le 12 mai 2015 – « Les personnes autistes sont victimes d'une discrimination inacceptable de la part du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) qui cesse d'adapter son service de transport pour les personnes autistes pendant l'été. Des familles qui doivent déjà composer avec les difficultés inhérentes au handicap de leur enfant pourraient perdre leur emploi devant l'obligation d'assurer leur transport vers le camp de jour spécialisé de l'Association ou de les garder à la maison faute de transport ».

C'est le constat que fait la directrice générale d'Autisme Québec, M^{me} Lili Plourde, à la suite de l'annonce par le STAC, à moins de trois mois du début du camp d'été et sans aucune discussion préalable, de ne plus répondre favorablement aux besoins spécifiques des personnes autistes. Le camp L'Escapade, camp de jour de l'Association, accueille plus de 70 personnes. Depuis plus de 12 ans, les campeurs pouvaient compter sur le STAC pour les conduire à leurs activités d'été de la fin juin à la fin août, tout comme ils le fait durant tout le reste de l'année. Le STAC et Autisme Québec avaient établi un partenariat gagnant facilitant les transports, respectant les particularités des personnes autistes et assurant la sécurité de tous. Des mesures simples comme la diminution du volume de la radio, le rangement des menus objets personnels du chauffeur dont pourraient se saisir les jeunes et les transports groupés, considérées comme mesures particulières, sont désormais refusées.

« Pire encore, à partir de maintenant, toutes les personnes autistes qui fréquentent le camp d'été et qui pourraient se désorganiser en raison du refus d'accommodelement se verront ensuite exiger un accompagnateur obligatoire. Pourtant, selon la politique du STAC, seul le comité d'admission peut prendre la décision de modifier les conditions d'admission d'une personne. Non seulement le STAC viole ses propres règlements, mais c'est un cas flagrant de discrimination basé sur le handicap », poursuit-elle. « Au final, le refus d'accommodelement résulte en un refus de transport, puisque le résultat du premier mènera à des désorganisations que le STAC utilisera comme justificatif à l'expulsion des personnes concernées si les parents n'ont pas les moyens de payer un accompagnateur dans les transports de leur enfant matin et soir, cinq jours par semaine pendant les sept semaines du camp ».

Pour le Président du ROP 03, M. Bernier, « la complémentarité entre le RTC et le STAC est dans la spécialisation pour l'adaptation d'un service de transport collectif public. Le STAC demandera t'il demain de laisser son chien guide ou son quadriporteur à la maison car les deux prennent plus de places? Nous appuyons les demandes d'Autisme Québec ». **Autisme Québec demande au Conseil d'administration du RTC d'aller de l'avant rapidement en rétablissant le mode de fonctionnement répondant au besoin des personnes autistes.**

Autisme Québec est une association de parents et de personnes autistes. Elle œuvre à la promotion et à la défense des droits des personnes autistes et offre des services spécialisés (répits, camps de vacances et conférences).

-30-

Source :
Lili Plourde, directrice
Autisme Québec
418 624-7432, poste 102 / liliplourde@autismequebec.org